

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

DÉL 2024 CCAS-2-2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de membres L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 11 le 10 avril à 19 h 00
Présents : 9 le Conseil d'Administration du CCAS d'AIGREFEUILLE
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 21 mars 2024 A la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Président

PRÉSENTS :

Mmes et Ms : ANDRÉ Christian, AFONSO Djemilla, de LADOUCETTE Anne, DUCROS Lucie, LOUBET Marine, PIGASSE Thomas, PILPRÉ Laurence, SCHNEIDER Pascale, SEMENE Marie-Ange

Absents excusés : POUPOT Mary procuration à DUCROS Lucie

QUINTANO Christophe procuration à PIGASSE Thomas

Secrétaire : Mme LOULIER Nathalie (adjoint administratif)

Objet :

Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée que le trésorier a réalisé le compte de Gestion du Budget du CCAS pour l'année 2023.

Ce compte de Gestion tient compte de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Monsieur le Président précise que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. De plus, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget du CCAS 2023 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	645.00
Investissement	0	0

Oui cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 10 avril 2024

Et de la réception en Préfecture le

Le Président,

Le Président,